



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 169 121
B1

⑫

FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet:
21.09.88

⑤① Int. Cl. 4: **A 45 C 13/08**

②① Numéro de dépôt: **85401254.9**

②② Date de dépôt: **24.06.85**

⑤④ **Article en cuir ou en tissu comportant une garniture rapportée, et procédé pour rapporter cette garniture.**

③③ Priorité: **29.06.84 FR 8410307**

④③ Date de publication de la demande:
22.01.86 Bulletin 86/4

④⑤ Mention de la délivrance du brevet:
21.09.88 Bulletin 88/38

⑥④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

⑤⑥ Documents cités:
DE-A-3 037 822
US-A-1 897 341
US-A-2 027 441

⑦③ Titulaire: **CHANEL, 135 Avenue Charles de Gaulle,
F-92523 Neuilly-sur-Seine (FR)**

⑦② Inventeur: **Lehmann, Myrtil Bernard, 3 boulevard
Jules Peltier, F-92210 Saint-Cloud (FR)**

⑦④ Mandataire: **Lepoudry-Gautherat, Thérèse,
ARMENGAUD JEUNE CABINET LEPEUDRY 6,
rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris (FR)**

EP 0 169 121 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

L'invention est relative à un article en cuir ou en tissu présentant deux parois en regard assemblées l'une à l'autre par leurs bords et comportant une garniture rapportée sur l'une de ses parois, ainsi qu'à un procédé pour rapporter une telle garniture sur l'article.

Les articles en cuir ou en tissu peuvent être, de façon connue en soi, munis de garnitures décoratives ou de protection, notamment sous la forme de petites pièces métalliques. Un des moyens de fixer une telle garniture sur une paroi est de munir la garniture de pattes semi-rigides, laquelle perforent la paroi et sont rabattues au dos de cette paroi de la manière décrite par exemple dans DE-A-3 037 822 ou US-A-1 897 341. Un autre moyen est d'accrocher la garniture sur le bord de la paroi: on fixe ainsi des coins métalliques dans des zones d'angles d'une paroi, le bord de ces coins pinçant celui de la paroi.

Ces différents moyens de fixation, et d'autres, présentent l'inconvénient d'être visibles, de masquer certaines parties de la paroi, comme la ligne de piqûre ou un liseré bordant la paroi dans le cas des coins métalliques. Ils exigent par ailleurs un certain outillage pour réaliser des pliages, sertissages, rivetages, etc...

Un des buts de l'invention est de proposer un article présentant deux parois en regard et sur lequel est fixée, en un endroit quelconque de l'une des parois, dite porteuse, une garniture, l'autre paroi étant dite paroi non porteuse.

Un autre but de l'invention est de proposer un tel article dont les moyens de fixation de la garniture sur la paroi porteuse ne sont pas visibles.

Un but supplémentaire de l'invention est de proposer un tel article dont la garniture peut être fixée au voisinage de la zone d'assemblage entre les deux parois, sans recouvrir cette zone, de façon à laisser apparente la ligne de piqûre ou un liseré prévu en cet endroit.

Un autre but de l'invention est de proposer un article dont les moyens de fixation de la garniture n'exigent quasiment aucun outillage.

L'invention concerne à cet effet un article en cuir ou en tissu présentant deux parois en regard assemblées l'une à l'autre par leurs bords, l'une d'elles constituant une paroi porteuse sur laquelle est fixée une garniture, sur sa face opposée à l'autre paroi. Cette garniture comporte une languette rigide repliée sur la garniture pour constituer avec elle une pince, cette languette pénétrant, au travers d'une incision de la paroi porteuse, entre les deux parois pour pincer la paroi porteuse, une plaquette rigide de dimensions légèrement supérieures à celles de la languette étant située contre la face de la paroi non porteuse tournée vers la paroi porteuse, en regard de la languette.

De préférence, la plaquette est fixée par collage sur la paroi non porteuse.

L'invention concerne aussi un procédé pour fixer une garniture sur un article en cuir ou en

tissu présentant deux parois en regard assemblées l'une à l'autre par leurs bords, ce procédé consistant à:

- 5 - placer une plaquette rigide sur la face de l'une des parois située en regard de l'autre paroi, avant assemblage des deux parois,
- assembler les deux parois,
- pratiquer une incision dans la paroi ne portant pas la plaquette, en regard de la plaquette et à proximité de l'un de ses bords, et
- 10 - glisser, au travers de cette incision et contre la plaquette, une languette rigide prévue sur la garniture et repliée sur elle.

L'expression "languette rigide repliée sur la garniture", recouvre plusieurs modes de réalisation. Il peut notamment s'agir d'une languette rapportée parallèlement et à proximité de la garniture, notamment par soudage de l'un de ses bords à la garniture. Il peut s'agir aussi d'une languette solidaire de la garniture et ramenée contre elle par pliage. La languette peut aussi être usinée ou moulée en même temps que la garniture, dans sa position requise. Cette languette "rigide" présente toutefois une légère élasticité lui permettant d'être faiblement éloignée de la garniture.

D'autres détails et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui suit, d'un mode de réalisation donné à titre d'exemple non limitatif, en regard des figures annexées, parmi lesquelles:

La figure 1 est une vue partielle en perspective d'un portefeuille comportant dans une zone d'angle un coin rigide disposé conformément à l'invention;

La figure 2 est une vue partielle en perspective d'un portefeuille sur lequel on a placé, avant couture, une plaquette rigide entre sa paroi extérieure et sa doublure, en vue de l'équiper d'un coin rigide;

La figure 3 est une vue en plan de la zone d'angle du portefeuille de la figure 2, après couture et incision;

La figure 4 est une vue de dessous d'un coin métallique destiné à être fixé sur le portefeuille;

La figure 5 est une vue en coupe suivant la ligne

V - V de la figure 1.

La figure 1 représente un portefeuille comportant deux volets 1,2 de forme générale rectangulaire. Chaque volet comporte une face intérieure tournée vers l'autre volet et une face extérieure. Sur la face extérieure du volet 1, et dans l'une de ses deux zones d'angle 3, est fixé un coin métallique 4 dont le but est d'orner ou de renforcer la zone d'angle 3. Le coin métallique 4 peut comporter sur sa face extérieure opposée à celle du volet 1 un motif décoratif 5. Le coin métallique 4 est, selon cet exemple de réalisation, triangulaire et comporte un angle droit dont les bords sont disposés parallèlement aux bords adjacents du volet 1, mais à distance de ceux-ci de façon à laisser apparent une ligne de piqûre 6 ou un liseré décoratif longeant les bords du volet 1.

Les volets 1 et 2 du portefeuille de la figure 2 comportent une paroi extérieure 7 et une paroi intérieure 8 appelée par la suite "doublure", accolées l'une à l'autre. La paroi extérieure 7 et la doublure 8 sont réunies par couture le long de leurs bords. Avant de coudre la paroi extérieure 7 avec la doublure 8, et en vue d'équiper d'un coin métallique la zone d'angle 3 du volet 1, on colle dans cette zone, contre la face de la doublure 8 située en regard de la paroi 7, une plaquette métallique 9. Celle-ci est triangulaire et comporte un angle droit. L'angle droit de la plaquette 9 est disposé en regard de l'angle droit du volet 1, mais toutefois décalé légèrement vers l'intérieur du volet 1.

La figure 3 représente le volet 1 du portefeuille, une fois la paroi extérieure 7 et la doublure 8 cousues ensemble le long de la ligne de piqûre 6, dans la zone d'angle 3. La ligne de piqûre 6 est parallèle au bord du volet 1, et elle est intercalée entre ce bord et l'angle droit de la plaquette 9. Après couture, on effectue une incision 12 dans la paroi extérieure 7 en regard de la plaquette 9, le long d'une ligne parallèle au bord de cette plaquette 9 non adjacent à la ligne de piqûre 6, et située près de ce bord.

La figure 4 représente un coin métallique 4 destiné à être fixé sur le portefeuille. Il est de forme et de dimensions sensiblement identiques à celles de la plaquette 9. Le coin métallique 4 est pourvu sur sa face extérieure d'un revêtement ou d'un motif décoratif, et sur sa face intérieure d'une languette métallique 13. La languette 13 est analogue en forme à la plaquette 9. Toutefois, ses dimensions sont légèrement inférieures à celles de la plaquette 9 et elles lui permettent de traverser l'incision 12 pratiquée dans la paroi extérieure 7. La languette 13 est reliée au coin métallique 4 par son bord 15 opposé à l'angle droit, notamment par soudage, ce bord 15 étant disposé parallèlement au bord correspondant du coin métallique triangulaire 4. La languette 13 est rabattue sur le coin métallique 4 et elle constitue avec lui une pince.

Le coin 4 muni de la languette 13 est ensuite fixé sur le portefeuille (figure 5). Sa languette 13 est glissée au travers de l'incision 12 et contre la plaquette 9. Dans cette opération, la présence de la plaquette 9 est essentielle car celle-ci facilite grandement l'introduction de la languette 13 et prévient toute déformation de celle-ci consécutive à un coincement. Par ailleurs, la plaquette 9 qui se prolonge au-delà de la languette 13, offre à la doublure 8 une surface de contact bien plane en masquant la zone de fixation de la languette 13 sur le coin 4. Quant à la paroi extérieure 7, elle est pincée élastiquement entre le coin 4 et sa languette 13, ce qui garantit une immobilisation efficace de ce coin 4 sur le portefeuille, en particulier si le coin 4 est pourvu d'un rebord périphérique 10 saillant vers la paroi 7 et s'accrochant sur celle-ci.

En variante au mode de réalisation décrit précédemment, on peut accrocher le coin sur la doublure de l'article, de façon qu'il soit visible de

l'intérieur de l'article. Le coin peut être constitué de toute matière rigide, voire non rigide à condition que sa languette présente une rigidité suffisante pour pincer la paroi en association avec lui. En ce qui concerne l'article sur lequel est fixé le coin, il peut être réalisé en cuir, en tissu naturel ou synthétique, et même en matière plastique ou élastomère semi-rigide

Revendications

1. Article en cuir ou en tissu présentant deux parois en regard (7, 8) assemblées l'une à l'autre par leurs bords, l'une d'elles constituant une paroi porteuse (7) sur laquelle est fixée sur sa face opposée à l'autre paroi (8) une garniture (4) comportant une languette (13), caractérisé en ce que ladite languette (13) rigide, est repliée sur la garniture (14), pour constituer avec elle une pince et pénétrer, au travers d'une incision (12) de la paroi porteuse (7), entre les deux parois (7, 8) pour pincer ladite paroi porteuse (7), une plaquette rigide (9) de dimensions légèrement supérieures à celles de ladite languette (13) étant située contre la face de la paroi non porteuse (8) tournée vers la paroi porteuse (7), en regard de ladite languette (13).

2. Article selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite plaquette (9) est fixée par collage sur ladite paroi non porteuse (8).

3. Procédé pour fixer une garniture (4) sur un article en cuir ou en tissu présentant deux parois en regard (7, 8) assemblées l'une à l'autre par leurs bords, caractérisé en ce qu'il consiste à :

- placer une plaquette rigide (9) sur la face de l'une des parois (8) située en regard de l'autre paroi (7), avant assemblage des deux parois,
- assembler les deux parois (7, 8),
- pratiquer une incision (12) dans la paroi (7) ne portant pas la plaquette (9), en regard de ladite plaquette et à proximité de l'un de ses bords, et
- glisser, au travers de ladite incision (12) et contre ladite plaquette (9), une languette rigide (13) prévue sur ladite garniture (4) et repliée sur elle.

Claims

1. Article made of leather or woven material having two opposite walls (7, 8) assembled together by their edges, one of them forming a carrier wall (7) on which is fixed, on its face opposite the other wall (8), a decoration (4) comprising a tab (13), characterized in that the said tab (13), which is rigid, is folded back on the decoration (4) to form therewith a grip and penetrates, through an incision (12) in the carrier wall (7), between the two walls (7, 8) in order to grip the said carrier wall (7), a rigid small plate (9), having dimensions slightly greater than those of the said tab (13), being located against the

face of the non-carrier wall (8) turned towards the carrier wall (7), opposite the said tab (13).

2. Article according to Claim 1, characterized in that the said small plate (9) is fixed by glueing to the said non-carrier wall (8).

3. Method for fixing a decoration (4) on an article made of leather or woven material having two opposite walls (7, 8) assembled together by their edges, characterized in that it consists in:

- placing a rigid small plate (9) on the face of one of the walls (8) located opposite the other wall (7), before assembly of the two walls,
- assembling the two walls (7, 8),
- making an incision (12) in the wall (7), which does not carry the small plate (9), opposite the said small plate and near to one of its edges, and
- sliding a rigid tab (13), provided on the said decoration (4) and folded back on it, through the said incision (12) and against the said small plate (9).

Lasche (13) durch den Einschnitt (12) und gegen die versteifende Platte (9).

Patentansprüche

1. Artikel aus Leder oder Gewebe, der zwei zueinander gekehrte Flächenseiten der an ihren Rändern aneinander befestigten Flachmaterialien aufweist, wobei das eine von ihnen eine tragende Fläche für einen mit einer steifen, zungenartigen Lasche versehenen Besatz bildet, dadurch gekennzeichnet, daß die Lasche (13) derart auf den Besatz (4) zurückgefaltet ist, daß sie mit ihm eine Klemme bildet, die durch einen Einschnitt (12) in der tragenden Fläche (7) zwischen den zwei Flachmaterialien (7, 8) einführbar ist und die tragende Fläche einklemmen kann, wobei eine versteifende Platte (9) von etwas größeren Abmessungen als die der genannten Lasche gegen diejenige Seite der nicht tragenden Fläche (8) anliegt, die zu der tragenden Fläche (7) gegenüber der genannten Lasche gekehrt ist.

2. Artikel nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Platte (9) durch Kleben auf der nichttragenden Fläche (8) befestigt ist.

3. Verfahren zum Befestigen eines Besatzes auf einem Artikel aus Flachmaterial, wie Leder oder Gewebe, der zwei zueinander gekehrte, an den Rändern miteinander verbundene Flächenseiten der Materialien aufweist, dadurch gekennzeichnet, daß es die folgenden Schritte umfaßt:

- Aufbringen einer versteifenden Platte (9) auf die Seite eines gegenüber einem anderen Flachmaterial (7) angeordneten Flachmaterials (8) vor der Befestigung der beiden Flachmaterialien aneinander,
- Aneinanderbefestigen der beiden Flachmaterialien (7, 8),
- Herstellen eines Einschnittes (12) in dem nicht mit der versteifenden Platte (9) versehenen, anderen Flachmaterial (7) gegenüber der Platte und in der Nähe einer ihrer Ränder, und
- Einschieben einer steifen, auf dem Besatz (4) vorgesehenen und auf ihn zurückgefalteten

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

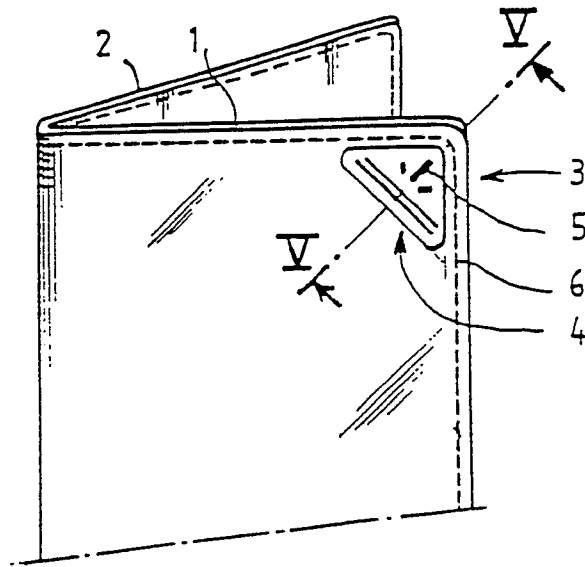


FIG. 1

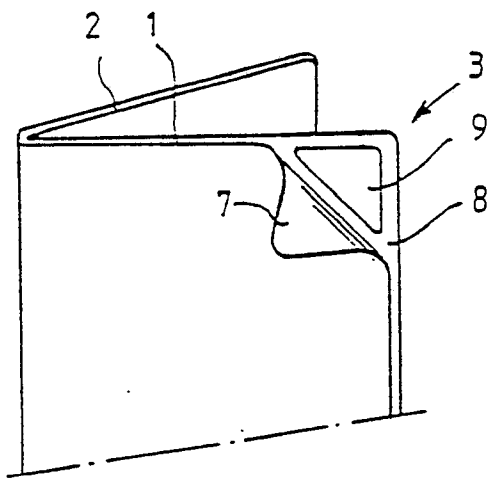


FIG. 2

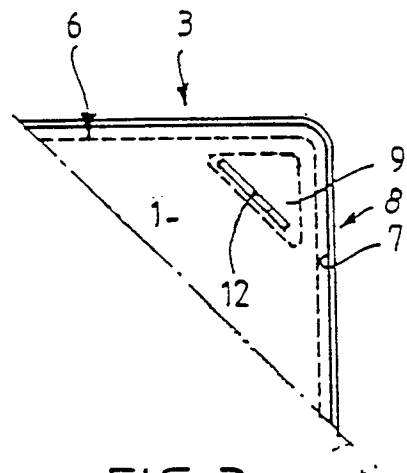


FIG. 3

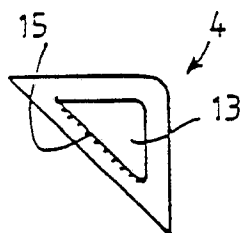


FIG. 4

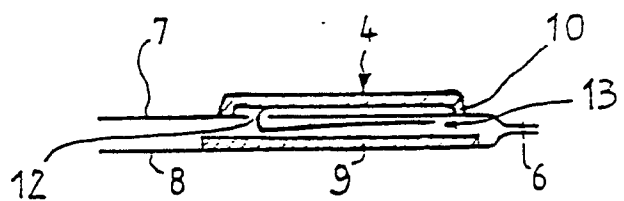


FIG. 5